

L'administration territoriale de l'Etat à l'heure de la décentralisation et de la «modernisation de l'action publique». Quelle place pour les citoyens, les salariés dans ces enjeux ?

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES LE 16 JANVIER POUR ENGAGER LE DÉBAT DANS LES ORGANISATIONS ET DANS LES TERRITOIRES.



Union
Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

la
cgt

www.ugff.cgt.fr

►► Vers le 26^e congrès de l'UGFF

On débat, on agit !

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE :
JEAN-MARC CANON

Construire notre projet syndical

Cela renvoie à nos propres responsabilités ! Comment poursuivons-nous la construction de notre projet syndical pour le service public et la fonction publique ? Nous pouvons prendre appui pour cela sur les propositions que nous avons faites pour un statut unifié des fonctionnaires et sur le «Manifeste de la fonction publique» que nous avons produit en commun avec nos camarades territoriaux.

Comment intégrons-nous, dans notre projet syndical, la démocratie citoyenne, c'est-à-dire la place des usagers citoyens pour exprimer les besoins et donner son avis sur la manière dont le service public est rendu ?

Dans le cadre de la préparation de son 26^e congrès qui aura lieu en octobre 2013, l'UGFF lance le débat et appelle à l'intervention des salariés et de la population. Le congrès lui-même aura parmi ses thèmes centraux la place de la puissance publique et de la fonction publique dans les enjeux contemporains qui nous sont posés, en intégrant la dimension internationale.

Un dossier qui doit devenir celui de toute la CGT à l'occasion de la préparation du 50^e congrès confédéral.



Marie-Laurence Bertrand, membre de la CE confédérale, qui anime la commission politiques publiques, précise qu'il n'est pas possible de mettre sur la table un projet syndical global sans réfléchir aux formes d'organisation du service public de l'Etat. Un grand besoin d'évaluation de la situation présente est nécessaire pour définir le projet de demain. Il est nécessaire en particulier de faire un bilan des précédentes phases de décentralisation.



Pour **Baptiste Talbot**, le projet actuellement connu sous l'appellation « acte III de la décentralisation » est bien mal nommé et n'est pas comparable à ce qu'on a appelé « l'acte 1 et l'acte 2 ». Il s'agit bien

d'avantage d'une réforme territoriale.

« L'acte 3 » est à l'opposé de ce que porte la CGT : pas de bilan préalable, un exercice de concertation avec les organisations syndicales des plus succincts. La finalité vise à inscrire l'action publique dans la compétitivité et dans la guerre économique à l'échelle continentale et mondiale. À ce titre, elle reçoit le soutien du Medef, des marchés financiers et de la technocratie européenne.

La recherche d'économies est centrale, avec la « métropolisation » et la réorganisation territoriale autour des grandes villes. Les services de l'État et ceux des collectivités territoriales devraient se réorganiser en conséquence.



L'Internet avec la mise en ligne des formulaires administratifs sert souvent de justification à la fermeture ou à la réduction des effectifs des services de proximité. Une autre fracture dite « numérique » est

ainsi ouverte. Si les services en ligne sont, dans le cas de l'administration fiscale, de qualité, pour **Olivier Vadebout**, secrétaire général adjoint du syndicat des finances publiques, il n'en est pas de même dans les services de proximité du fait de l'affaiblissement de leurs moyens.



Dans la salle...

Le changement est celui de la méthode. On discute avec les organisations syndicales, mais pour rien modifier sur le fond.

Dans les administrations de l'État en charge du sanitaire et du social, on a assisté à une politique de désengagement du rôle de l'État avec un transfert massif de compétences sur les collectivités territoriales.

Le lien entre le sanitaire et le social a été cassé avec en particulier la création des ARS. Celles-ci ne sont pas remises en cause.

Le sanitaire et le social tendent à devenir de simples marchandises. Le handicap, les personnes âgées,... doivent devenir sources de profit. L'usager est traité en client. La conséquence est le creusement des inégalités avec des droits fondamentaux de moins en moins respectés.

La CGT doit réinvestir dans ces domaines qui doivent être une composante forte du projet syndical. Les services territoriaux de l'État dans la proximité, dans les départements ou au niveau infra départemental sont directement visés. Les moyens devraient se recentrer sur le niveau régional. Cette orientation conduit à aggraver les distorsions des territoires entre ceux qui sont dans la compétitivité et les autres plus ou moins laissés à l'abandon. Le constat vaut pour l'ensemble des services de l'État : justice, équipement-environne-

ment, préfectures et sous-préfectures, services locaux des finances publiques,...

Dans le secteur de l'Équipement, des luttes se mènent, comme en Haute-Garonne contre la fermeture des unités territoriales, avec le soutien des élus. L'action s'engage contre l'abandon des missions d'aide technique aux communes et du droit des sols (permis de construire). L'urbanisme et les permis de construire ont été décentralisés depuis le début des années 1980. Il ne s'agit pas de revenir sur ces dispositions - et personne ne le revendique -, mais de faire vivre une complémentarité entre services de l'État et les collectivités. Les collectivités, et les élus à leur tête, sont demanderesse de ce rôle de l'État et de l'appui qu'il représente dans les domaines technique et juridique. L'aide technique de l'État aux petites communes est une dimension essentielle d'un aménagement du territoire dans le cadre des solidarités nationales.

Le gouvernement avait prévu d'abandonner ces missions fin 2012. Les actions menées par les personnels et la pression des élus ont conduit à des premiers reculs en ce début d'année.



on agit !

Hier, la RGPP, aujourd'hui la MAP, la décentralisation, ces projets s'inscrivent dans des cadres que nous contestons, celui de la logique libérale visant à privatiser tous les services publics marchandisables et à mettre en concurrence territoires et populations au nom de la compétitivité !

Quelles sont les possibilités de faire pression, de peser sur les choix, comment le responsable politique, le gestionnaire, rend-il compte au citoyen de son action ?

Dans la salle...

■ Avec le service public, nous sommes au cœur de l'enjeu de la citoyenneté.

Le service public n'a pas de finalité en lui-même. Il est là pour mettre en œuvre des politiques publiques pour les droits du citoyen et pour impulser des missions publiques au service du bien commun, ainsi les politiques de l'emploi, le développement économique et son financement,...

Le rôle des usagers-citoyens est, à cet égard, décisif pour l'expression des besoins, donner leur avis sur la manière dont le service public est rendu, les assemblées élues ayant en dernière défi-

nitive leur dernier mot quant aux décisions à prendre.

Des droits aux usagers-citoyens, des droits pour les personnels, sont deux leviers majeurs pour la démocratisation de l'Etat.

L'UGFF, la CGT ont pris de longue date position pour créer des lieux permettant l'intervention des usagers-citoyens.

Aujourd'hui, force est de constater des éléments de reculs et des initiatives avortées ainsi les commissions départementales des services publics ou la Commod (commission de modernisation des services publics) au plan national.



Dans l'éducation nationale, la participation des usagers occupe une place particulière du fait de l'élection et de la participation au sein d'instances comme les conseils d'administration des établissements scolaires. La participation des parents d'élèves et des citoyens est d'importance sur des sujets tels la décentralisation de l'enseignement professionnel que voudrait mettre en œuvre l'ARF (Association des Régions de France) et qui interroge sur le devenir du caractère national de notre système éducatif. Il en est de même pour la mise en place de l'aménagement du temps de travail scolaire avec ses incidences sur la qualité des activités périscolaires et leur financement.

L'utilisateur peut être dans une situation particulière contrainte, tels les détenus dans les prisons. Ces derniers et leur famille ont néanmoins des droits. Une loi pénitentiaire a prévu des modalités de mise en œuvre, mais celles-ci ne sont pas appliquées.

La CGT agit pour une autre conception de la prison. Cela passe par de nouvelles relations sociales dans l'administration pénitentiaire qui doivent être débattues. Il y a un lien étroit entre les garanties reconnues aux agents, aujourd'hui assujettis au carcan d'un statut spécial, et le respect de la citoyenneté des personnes en détention.

Dans la salle...



■ L'exemple est donné par les Grenelles de la Mer et de l'Environnement qui ont permis, à partir d'un dialogue avec toutes les parties prenantes, de

définir un certain nombre d'orientations. Alors que peu de traductions concrètes ont été faites par le pouvoir politique, la question aujourd'hui est le comment faire ensemble, salariés usagers, citoyens, élus, pour avancer et faire pression pour obtenir les mises en œuvre

Là où se prennent les décisions, on n'est pas ! Là où l'on est, ce n'est plus là où se prennent les décisions ! (Bruno Bouvier secrétaire du comité régional de la région Rhône-Alpes)

De nouveaux lieux apparaissent, ainsi dans les régions les pôles de compétitivités, les pôles recherche enseignement supérieur (PRESS), les ARS, les métropoles,...

Il cite ce qui est pour lui un exemple de véritable dérive de type monarchique intervenue dans sa région.

La population et les salariés ont ainsi appris par les journaux

la décision du président du conseil général du Rhône et du président de la communauté urbaine de changer les règles institutionnelles du département du Rhône. La métropole lyonnaise récupère les compétences du département et veut également celles de la région dans le domaine de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports.

Cette démarche est susceptible d'essaimer dans d'autres régions, selon l'endroit, les citoyens n'auront pas affaire aux mêmes institutions de la république.

On débat on agit !



La revendication de la CGT de créer des CHSCTE, en ajoutant la dimension environnementale ouvre la voie à des espaces permettant de faire participer les citoyens.

On ne peut pas organiser le service public de la même manière dans le Limousin que dans le Nord-Pas-de-Calais, fait remarquer Christophe Delecourt de la fédération des Finances. Cela lui paraît faire partie de l'objet négociations. Dans le même temps, comment articuler la construction de revendications à dimension nationale et la construction de revendications à dimension territoriale sans engager une mécanique productrice d'inégalités ?

C'est tout l'enjeu d'une démarche solidaire au niveau de la fonction publique comme au niveau confédéral.

De véritables espaces de démocratie sont pour cela à ouvrir associant pleinement les organisations syndicales (professionnelles et interprofessionnelles). Une des applications doit concerner les « conférences territoriales » que le gouvernement veut mettre en place dans les régions.



CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE :
MARIE-HÉLÈNE THOMAS
ET CÉLINE VERZELETTI

La journée du 16 janvier est la première journée de débats sur les grandes questions qui nous sont posées. Elle sera suivie d'un autre temps fort le 27 mars sur l'appareil d'État. Ces journées doivent trouver leur prolongement dans les territoires, dans le cadre de la préparation des congrès et pour travailler ensemble, avec les personnels, dans la société, à la construction de réponses de progrès social.

Des premières pistes ont déjà été pointées : le besoin d'un état des lieux sur la décentralisation et les politiques menées depuis 30 ans, les questions de financement et la politique fiscale et les moyens des services publics qui en découlent, la rénovation du statut des agents, la création d'espaces démocratiques syndicats-employeurs-usagers.

La possibilité de faire bouger les choses est réelle. On a progressé dans la CGT, sur le travailler ensemble, en liant professionnel et interprofessionnel, et sur la recherche permanente de l'unité d'action syndicale dont les salariés ont besoin.

Nous pouvons prendre également appui sur les capacités de résistance et les luttes dans les territoires urbains, comme ruraux avec les actions nombreuses menées par les salariés et la population contre la fermeture des services de proximité.

Enfin, la question de l'articulation entre le champ syndical et le champ politique doit être pleinement abordée, entre le projet syndical que nous portons en terme alternatif et les projets portés au plan politique.

